



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 44265

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la synthèse des débats sur l'avenir de l'école, qui a récemment été transmise à l'ensemble des établissements scolaires. Les nombreuses personnes, qui se sont investies dans la mise en place de cette concertation, attendent beaucoup de la suite donnée à la mission Thélot et à ses conclusions, tant il est essentiel aujourd'hui de réformer sur le fond l'école de la République et de déterminer ses grandes orientations pour les années à venir. Aussi, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser selon quelles modalités concrètes il entend donner suite aux attentes légitimes exprimées à la fois par les parents et les enseignants.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié, le 15 septembre 2003, le soin à la commission du débat national sur l'avenir de l'école d'organiser un grand débat dans toute la France afin de collecter les réflexions et souhaits de nos concitoyens sur la place et le rôle que notre école doit avoir dans les années à venir. Cette première phase s'est achevée le 6 avril dernier, date à laquelle « le Miroir du débat », document synthétisant les informations recueillies, a été remis au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis lors, la commission travaille à l'élaboration d'un rapport qui, sur les bases du « Miroir du débat », se doit de proposer des évolutions de notre système éducatif. Ce rapport sera rendu public à l'automne, et le Gouvernement, fort de ces propositions, présentera un projet de loi sur l'école au premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44265

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5442

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6641